



INTERCO 44
Section Cfdt Nantes

Le 22 mai 2020

www.cfdtnantesvillemetropole.fr

COMPTE-RENDU - RÉUNION CHSCT 20 MAI 2020

Participants : E. LEFRANC, C. CORBOU, R. FORTUN, G. DAVIEAU, P. COROYER,
V. AUDOUX, K. BURBAN-EVAIN, S. KEMER, C. LEBASTARD
2 représentants par OS et les secrétaires des OS

I- Point EHPAD

Réponse de la collectivité à la question du manque de sacs hydrosolubles*

Les sacs hydrosolubles sont en rupture d'approvisionnement, l'information est remontée à l'ARS. Après le problème d'approvisionnement des masques et du gel se pose le problème des sacs hydrosolubles en rupture de fabrication dans l'usine !

Des consignes spécifiques ont été données, en particulier aux lingères avec le renforcement des EPI (masques, gants, ...) car sans ces sacs les risques de contaminations sont plus importants.

**les sacs hydrosolubles sont spécialement conçus pour contenir des vêtements contaminés*

Test COVID

Un EHPAD a été testé après le décès d'un résident atteint du COVID : Tous les résidents avaient été testés suite à ce cas de COVID mais pas les agents. Les O.S. ont demandé que tout le monde soit testé de 2 manières PCR et sérologiques pour renforcer le dépistage.

Les résultats des tests sont :

- ✓ tests PCR : tous négatifs
- ✓ tests sérologiques : un positif, l'agent a été mis en quatorzaine.

Les 73 résidents et les 82 agents seront de nouveau testés mercredi 27 mai.

En réponse a une demande syndicale concernant l'effectif global dans les EHPAD :

L'administration a communiqué l'effectif dans l'ensemble des EHPAD et des Résidences Autonomies sur une journée car les effectifs sont très fluctuants. Ils ont pris comme exemple le 7 mai pour un recensement global : 169 agents, 17 agents la nuit et 37 volontaires (environ 2 volontaires par RA et 5 volontaires par EHPAD).



Section Cfdt Nantes

LE NANTIL BAT B

3 rue Célestin FREINET 44200 Nantes

02 52 10 82 45 - 06 43 93 67 23

cfdt@nantesmetropole.fr

II- Aménagements horaires

A la réunion CHSCT COVID du 13 mai, la RH nous a proposé un aménagement d'horaire pour fluidifier le nombre d'agents dans les transports ainsi que dans les bureaux pour mieux respecter les gestes barrières.

C'est un dossier qui sera à l'ordre du jour des prochains CHSCT et CT mais la volonté est de faire appliquer cette nouvelle règle le plus rapidement possible s'il y a consensus des organisations syndicales !

Après de nouvelles discussions à ce sujet l'aménagement des horaires tel que cela est proposé obtient un accord de principe unanime des organisations syndicales avant l'avis des instances. Ce sera donc applicable sur la base du volontariat dès lundi 25 mai !

Malheureusement cela n'a pas pu se mettre en place dès le lundi 18 mai malgré les réponses très réactives de 4 organisations syndicales car la CGT avait émis des réserves et souhaitait de nouveau un temps d'échange avec une proposition de vacation obligatoire plus longue (2h00 le matin et 2h00 le soir avant et après 13h00, au lieu 1h30 comme le dossier le propose. Cela n'a pas été retenu !)

Les agents en horaire variable pourront donc travailler entre 7h00 et 19h30 en respectant 45 mn de pause et une vacation obligatoire d'au moins 1h30 avant 13h00 et 1h30 après 13h00.

Les agents en régime horaire « variante » pourront prendre des poses méridiennes plus courtes (45 minutes minimum entre 11h00 et 15h00) dans le but de réduire au maximum le temps de présence dans les locaux et de faciliter les rotations dans les salles de pause.

Pour le télétravail, il est proposé de reprendre les horaires habituels. Les agents pourront travailler plus de 7 heures par jour contrairement à la période de confinement.

III- Point sur le PRA du DTP

La DGCT comprend les pôles de proximités, l'Espace Public et le SEVE. Dans ces directions le télétravail est de 2 ou 3 jours par semaine pour le personnel administratif. Pour les agents en présentiel, l'étalement des horaires est favorisé pour permettre des embauches en décalé en fonction de la surface des locaux. Actuellement il y a en moyenne 50 % des effectifs en présentiel.

Focus sur le SEVE

Pendant le confinement, 25 % des effectifs du SEVE étaient en présentiel. 50 % des effectifs le 11 mai a permis la réouverture de l'ensemble des Parc de la Ville de Nantes en 2 jours. Sur les 25 sites d'embauche du SEVE, 3 posent des problèmes pour respecter les mesures barrières liées à l'exiguïté des locaux. Certains locaux non conformes sont utilisés à ce jour pour palier au manque d'espace dans les vestiaires pour respecter la distanciation. Ce qui pose question sur la faisabilité de la reprise en toute sécurité !



Section Cfdt Nantes

LE NANTIL BAT B

3 rue Célestin FREINET 44200 Nantes

02 52 10 82 45 - 06 43 93 67 23

cfdt@nantesmetropole.fr

IV- Point sur les EPI : gel-masque-lingettes-blouses

L'administration fait part de la difficulté qu'elle rencontre pour l'approvisionnement en lingettes. Le fournisseur habituel a priorisé l'Éducation Nationale et est dans l'incapacité de livrer nos collectivités. Elle recherche de nouveaux fournisseurs mais va se retrouver en rupture de stock. Des solutions alternatives seront proposées aux agents (exemple : mettre du gel hydroalcoolique sur un essuie tout !).

La CFDT a remonté la problématique des masques lavables dont les instructions en portugais portaient à confusion. L'administration nous donne les consignes : ce sont des masques grand public, lavables à 60°C, à sécher au sèche-linge ou à défaut au fer à repasser. Ces masques servent en priorité pour les transports publics et l'entretien est à la charge de l'agent. D'autres masques sont fournis aux agents lorsqu'ils doivent les porter au travail.

La CFDT a informé l'administration sur la situation des masques pour les enseignants. En effet, nous avons été contacté par certains d'entre eux qui nous disent recevoir des masques fournis par la mairie, un seul par jour et de mauvaise qualité. Les professeurs tiennent la Ville de Nantes responsable de ce problème.

L'administration précise que la Ville de Nantes a fourni jusqu'au 7 mai des masques aux enseignants qui étaient présents dans les écoles seulement pour la période de confinement. Depuis le 11 mai, l'Éducation Nationale a pris le relais pour équiper ses agents. De plus au 11 mai, le port du masque n'était pas obligatoire pour les professeurs des écoles juste pour les contacts rapprochés d'où le nombre restreint. Depuis, l'Éducation Nationale a revu sa position sur le port du masque qui devient obligatoire dans les classes donc il y a plus de masques fournis par jour.

V- Point sur la programmation des groupes de travail CHSCT

Report au second semestre des groupes :

- ✓ Petite Enfance,
- ✓ Déchet,
- ✓ Protocole,
- ✓ BÂTI
- ✓ Pôle Loire Sèvre Vignoble,
- ✓ DPAV



Section CFDT Nantes

LE NANTIL BAT B

3 rue Célestin FREINET 44200 Nantes

02 52 10 82 45 - 06 43 93 67 23

cfdt@nantesmetropole.fr